



Chartres, le 25 janvier 2021

*Aux parlementaires et sénateurs*

Madame, Monsieur,

Dans le contexte très difficile de la pandémie, des projets de loi continuent à être débattus et, comme élus du pays, vous en portez la lourde responsabilité face au peuple de France. Nous sommes bien conscients que votre mission est exigeante et nous vous remercions de votre engagement.

L'Église est souvent, avec diverses associations, au premier plan quant au secours à apporter à toutes les détreesses humaines. Nous n'ignorons pas que les enjeux sont considérables et que les difficultés pour élaborer les bonnes solutions sont nombreuses. Notre position ecclésiale est fondée sur l'Espérance que nous donne notre foi qui affirme l'inaliénable dignité de toute personne depuis sa conception jusqu'à sa mort naturelle. Si notre foi nous conduit à ne pas douter de la capacité des hommes et des femmes à proposer des lois civiles pour le bien commun, nous voyons que la tentation est grande de manipuler la vie en cherchant à la dominer. La vie n'est pas un matériau. Elle ne peut être considérée comme un bien économique. Elle est en réalité toujours un don, même lorsqu'elle est fragile. Le propre d'une société qui prend soin de ses citoyens n'est-il pas de protéger la vie, quel qu'en soit le coût ? La gestion de la pandémie démontre que le gouvernement s'emploie, tant qu'il le peut, à préserver les vies humaines.

C'est pourquoi, nous ne pouvons pas approuver les nouvelles lois qui voudraient élargir les possibilités de l'avortement qui « est toujours » et « restera toujours un drame » pour reprendre les mots de Simone Veil elle-même. Certains pourraient croire que l'IVG voire l'IMG régleront la détresse d'une mère qui ne peut pas ou ne veut pas accueillir un enfant. Nous ne le pensons pas. Une femme qui recourt à l'IVG connaît, ou connaîtra un sentiment de culpabilité et devra affronter la responsabilité de la mort de son enfant. Il suffit de rencontrer des femmes qui ont vécu des IVG pour savoir que cette détresse est réelle et très largement partagée, même si elle survient parfois des années après la mort de l'enfant en son sein. De même, nous ne croyons pas que l'euthanasie ou le suicide assisté soit une solution pour en « finir » avec une vie marquée par la souffrance, l'angoisse ou le désespoir.

En réalité, les lois permissives que notre pays pourrait adopter encore plus largement expriment notre faiblesse ou même notre incapacité à nous saisir des problèmes en amont. Nous pensons que tous les acteurs de la société, sans aucune exclusion - n'est-ce pas là le sens d'une laïcité éclairée ? - doivent réfléchir sur notre modèle social et s'investir, humainement et financièrement, dans des projets d'accueil et d'accompagnement des personnes en détresse. Les personnes en souffrance attendent une réelle fraternité et un regard de confiance bienveillant et aimant. Elles demandent un accompagnement personnalisé. Elles y puisent le courage de vivre. Des maisons devraient exister partout pour y trouver ce gîte dans la durée, à l'instar des maisons du Bercaill fondées en Eure & Loir. Encourager à garder un enfant est possible avec le soutien de personnes aimantes. Pouvons-nous l'envisager ?

Évêque de Chartres, je ne connais pas tous les moyens qui peuvent être mis en œuvre. Mais je veux croire que la France a les capacités de promouvoir l'accueil et le respect de la vie, de défendre cette vie, si précieuse, plus que de faciliter sa disparition.

Je vous remercie d'œuvrer en ce sens au cours du mandat qui vous a été confié. Recevez mes salutations les meilleures.

+ Mgr Philippe Christory  
Evêque de Chartres